

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20251007-2025-DM-141A-AU
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

publié Notifié le 09 10 2025
REPUBLIQUE FRANCAISE

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2025-DM-141A
Du 07 octobre 2025

OBJET : FINANCES LOCALES - Emprunts - Emprunt long terme (7.3.1).
FINANCES - Budget Commune - Contrat de Ligne de Trésorerie d'un montant de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les termes de l'offre financière établie par la Caisse d'Épargne, il est proposé un contrat de prêt pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 3 000 000 €, utilisable par tirages et remboursements successifs, afin de s'assurer le financement ponctuel de ses besoins en trésorerie à des conditions garanties et conformes, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 3 000 000 €,
- Durée : 364 jours,
- Objet du contrat de Ligne de Trésorerie : garantir les besoins de liquidités de la commune pour un montant maximum de 3 000 000 €,
- Type de contrat : prêt à taux variable, à chaque tirage : €STR + 0,65%,
- Versement et amortissement des fonds : utilisable par tirages et remboursements successifs,
- Périodicité : mensuelle,
- Base de calcul des intérêts : jour exact /360,
- Frais de dossier : 1 500 €,
- Commission de non utilisation : 0,08% de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen des tirages,
- Commission d'engagement : sans,
- Commission de mouvement : sans.

Considérant les inscriptions budgétaires en matière de charge d'intérêts pour le budget de la Commune

DECIDE

Article 1 : DE CONTRACTER une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne - Direction adjointe crédits BDR & PRO - Paris Cedex 13, d'un montant de 3 000 000 €, utilisable par tirages et remboursements successifs, afin de garantir les besoins ponctuels de liquidités de la commune.

Article 2 : DE SIGNER le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne tel que précisé ci-dessus et de procéder aux diverses opérations prévues par le contrat

Article 3 : DE NOTIFIER la présente décision au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur Municipal.

Le Maire

Abdelaziz



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.